



Collectif
Des agents des
SDIS



SUPPRESSION SALARIALE DE LA SURCOTISATION :

VICTOIRE HISTORIQUE

SUPPRESSION DE LA PART SALARIALE DE LA SURCOTISATION.

Le président de la république vient d'annoncer lors du congrès national la suppression de la part salariale de la surcotisation CNRACL.

Victoire HISTORIQUE qui a été rendue possible suite à votre mobilisation sur PARIS ou en casernes pour mettre fin à cette injustice

Sa suppression sera effective à compter de janvier 2022 et se concrétise par la suppression de la retenue de 1.8% CNRACL sur nos fiches de paie

Encore un grand merci à tous ceux qui ont répondu à l'appel CGT/FA

Sans vous l'histoire de notre profession ne pourrait connaître de telles victoires

COMMUNIQUÉ

